



ATONATL

LE TRAITEMENT DURABLE ET
ÉCOLOGIQUE DE L'EAU

Problématique électrique et des ondes EM en élevage

Révision 4 du 18/05/2024

Résumé :

La profession d'éleveur va t-elle survivre aux nouvelles technologies ?

De plus en plus d' éleveurs sont subitement confrontés à des maladies inguérissables de leurs bêtes, et des mortalités incompréhensibles. Ces événements interviennent souvent de manière concomitante avec l'installation relativement proche d'éoliennes ou d'antennes de télécommunication ou de la modification de ces dernières. Des preuves ont été apportées sur la toxicité engendrées par ces installations.(5)

Des solutions ont été trouvées par les géobiologues (5) pour neutraliser l'effet physiologique sur les animaux, mais elles sont de moins en moins efficaces. En effet, l'environnement électromagnétique nocif est beaucoup trop changeant, et demanderait une adaptation quasi permanente des protections.

Une piste est un retour aux sources, avec des bêtes vivant en semi-liberté, disposant d'abris secs qu'elles choisissent selon leur ressenti de la configuration électromagnétique du moment. Est-on prêt pour des produits animaux devenant rares et chers ?

Une histoire de vaches, de crevettes,de domotique et de téléphonie

Depuis quelques années, l'élevage est en crise. Et pas uniquement à cause des réglementations toujours plus compliquées que pondent nos énarques, ou d'un contexte concurrentiel compliqué ! Non, les animaux dans les étables sont malades voire meurent. Et cela arrive soudainement. Sans raisons ?

Les vétérinaires semblent impuissants à soigner. Trop souvent, l'éleveur est contraint de stopper son activité.

Les journaux commencent à publier (1) : ce serait la faute des antennes, des éoliennes....

En réalité cela fait plus de 20 ans que le problème existe. L'association Prosantel a été créée pour regrouper des experts géobiologues qui diagnostiquent et tentent de trouver des solutions techniques aux différents problèmes.

Le premier est assez simple. Il est compris à présent par un certain nombre de chambres agricoles.

Vaches, brebis, et chèvres vivent dans une étable dans l'humidité permanente de leurs urines. La résistance d'une vache dans ces conditions est 500ohm alors que pour un être humain chaussé, c'est 1500ohm, voire plus s'il porte des bottes de caoutchouc. Les antennes, les éoliennes captent les charges aériennes et les envoient à la terre via la prise de terre. Ces courants migrent dans le sol en suivant les veines d'eau souterraines, ou les failles humides, et parfois sur 10, 20 voire 40km ! Dans tous les bâtiments d'élevage situés sur le trajet, les animaux sont malades, voire meurent électrocutés. Un bâtiment voisin peut ne pas être affecté.

Une solution simple consiste à placer la prise de terre des équipements sur terrain neutre, en un lieu où il n'y a ni faille, ni veine d'eau, et encore moins de nappe phréatique !

Depuis 20 ans, les géobiologues et leurs clients se sont battus pour faire accepter leurs conseils d'implantation de certaines prises de terre. A présent, il est fréquent que l'électricien consulte un géobiologue pour placer une antenne ou une prise de terre.. On avance...

Toutefois, la multiplicité des installations électriques accroît le risque de remontée d'ondes

électromagnétiques du sous-sol qui perturbent les bêtes et les humains. Ces ondes sont générées par les courants vagabonds du sous-sol, eux-mêmes engendrés par les trop nombreuses charges évacuées par les prises de terre.

En effet, un bâtiment d'élevage (ou une maison) peut-être soit contaminé soit par sa propre installation électrique liée à la robotisation (robots de traite, de nettoyage...) soit par la prise de terre d'une ferme, antenne, éolienne voisine, mais aussi par un courant en provenance d'une autre installation distante installée sur un faille ou une veine d'eau qui passe sous la bâtisse. Comment savoir ?

Le géobiologue est capable de détecter le problème et d'en trouver l'origine, même à 40 km. Et ensuite il s'agit de neutraliser. S'il n'y a pas la possibilité de déplacer la prise de terre, il peut installer à proximité de celle-ci un système pour dévier le courant. Il doit être attentif à l'envoyer en zone neutre, ni chez un éleveur voisin, ni sur un lotissement !

A présent avec le développement des pollutions intérieures (robotisation, wifi, bluetooth) et extérieures (parcs éoliens, multiplication des antennes, 4 G et maintenant la 5G), le besoin en experts en géobiologie s'est considérablement accru. La Confédération Nationale de Géobiologie regroupe des professionnels individuels et des associations de professionnels.

Conjointement le nombre des associations de personnes impactées (personnes devenues électrosensibles, éleveurs) qui demandent une réglementation restreignant les émissions EM à des niveaux permettant une vie « normale » croît.

Aujourd'hui, en élevage, si résoudre les problèmes engendrés par la domotique est possible, neutraliser l'influence extérieure ne l'est que dans 80 % des cas, et le nombre d'échecs va croissant.

En effet, la multiplication des sources de pollutions électriques (antennes, éoliennes, transformateurs, robotique) entraîne un nombre croissant de prises de terre associées, qui engendre des courants vagabonds, lesquels perturbent la vie des mammifères. Les éleveurs observent que les animaux qui vivent en champs, à l'air libre, évitent absolument certains lieux. Que se passe-t-il si les bêtes sont contraintes d'y vivre, par exemple en stabulation ? Elles deviennent malades, voire meurent. Le nombre de lieux sains diminue, et un lieu qui était sain peut devenir toxique à la suite d'une nouvelle installation. Un changement de réglage d'antenne peut suffire ! (5)

Comment se fait-il que de simples prises de terre créent tous ces désordres ?

Parce que la vie fonctionne de façon électromagnétique. A chaque mouvement ionique dans le corps est associée une onde électromagnétique qui est captée par son environnement proche, entre autres les enzymes, et régule la physiologie.

Les courants vagabonds engendrent des ondes électromagnétiques qui viennent perturber ces messages physiologiques. Quand la perturbation est variable et permanente et d'une amplitude trop importante, le corps ne peut plus gérer. Les animaux à 4 pattes, sont plus sensibles que les bipèdes. Les symptômes sont aggravés si leurs pattes au contact d'un sol humidifié par le lisier. Les humains réagissent aussi de façon variée à ces stress, certains ne ressentant rien, d'autre étant franchement malades... Chacun est différent !

Toutefois depuis ces deux dernières années les problèmes se sont amplifiés avec la multitude de porteuses de hautes fréquences présentes dans l'environnement, liée à l'utilisation des communications par relais satellite. Des géobiologues se sont rendus compte ((5) et Journées de l'eau organisées par la Délégation régionale Grand Ouest de la CNG le 02 et 03/04/2024 - <https://www.facebook.com/share/p/6yqrKnt3ni4vaLbP/>) ...) que le problème venait des parties métalliques portées à l'oreille pour les mammifères et à la queue pour les crevettes reproductrices. Celles-ci font antenne, et l'animal reçoit une forte énergie vibratoire, incompatible avec son métabolisme. Modifier la taille de l'antenne en question de 1 ou 2 mm résout le problème mais seulement de façon temporaire. En effet, comme l'environnement électromagnétique évolue constamment (avec de nouvelles installations), la solution mise en œuvre peut devenir inopérante et une adaptation s'avérera encore nécessaire. A noter que si la partie métallique en question mesure 24 mm, elle résonnera avec les longueurs d'onde de 24, 12 et 6 mm !

Comment savoir si le problème de votre animal peut provenir de cette résonance ? Facile ! Faites le lien (cf tableau) entre des fréquences réglementairement utilisables en communication tant terrestre que via les satellites, ou en exploration passive de la terre par satellite :et la demi-longueur d'onde

associée (2) :

Indication de demi longueur d'onde, en fonction de la fréquence en GHz

Relation entre fréquence et longueur d'onde, pour information :

$\lambda = v/f$..v étant la vitesse de la lumière dans le vide 299.792.458 m/s

f étant la fréquence 1hz = 1 oscillation /s 1GHz = 1.000.000.000 hz

GHz	0,8	2,77	5,35	6,24	12,5	21,4	25		
$\lambda/2$ mm	187	54	28	24	12	7	6		

Utilisation de ces porteuses (pour information):

Satellite : exploration passive de la terre : 10giga jusqu'à 56,26 GHz

Communication antenne fixe -satellites : 10 à 39,48 GHz

Wifi : 2,4 et 5,35 - 5,5 GHz

5G : variable de 0,8 à 27,5 GHz, actuellement plutôt 3 à 7GHz.

Liaison vidéo Mobile : 2 à 10,6 Ghz

Radiorepérage, y compris les véhicules : 6,0 à 8 Ghz

Identification par radiofréquences (objets, personnes, dispositifs médicaux): 0,865 à 2,454 GHz

Quand on sait que le nombre de satellites de télécommunication, vidéo, ou observation croît exponentiellement, utilisant toujours de nouvelles gammes de fréquences, être éleveur rimera avec ingéniosité!

Car le nouveau décret de mars 23 (2) ne fait que mettre à jour et prendre acte de ce qui se fait au niveau mondial. La seule chose que pourrait négocier la France est une zone blanche (partielle?) sur le territoire. La France ne peut pas contrôler les envois et émissions intempestives des satellites étrangers, en particulier USA, Russie, Chine, Inde.... Et le monde entier. Envoyer un satellite, c'est à partir de 100 000€, électronique en sus.

Dans ce monde électromagnétique évolutif à toxicité avérée, comment les éleveurs peuvent-ils maintenir leur activité ?

- Soit grâce à un expert géobiologue disponible en permanence pour ajuster en permanence les protections, expert payé par les pollueurs (société de téléphonie, d'électricité, installateurs ou exploitants des antennes), l'état.. ou eux même
- Soit en devenant cet expert en géobiologie ?
- Soit en retournant aux sources, avec des bêtes vivant en semi-liberté, disposant d'abris secs qu'elles choisissent selon leur ressenti face à configuration électromagnétique du moment ..

Toutefois dans ce dernier cas, quand les prés sont à proximité d'éoliennes, certains animaux continuent de souffrir. Une partie de la population humaine de villages proches se plaint aussi de bruits et vibrations sourdes : sons de basses fréquences et infrasons. Les sons inférieurs à 200 Hz environ et infrasons (inférieurs à 20 hz) sont des vibrations de l'air ou du sol à basse fréquence. Ce ne sont pas des ondes électromagnétiques.

Des études ont été menées par les autorités françaises : les niveaux sonores des dits infrasons sont beaucoup trop faibles (guère plus que le vent) pour être audibles et donc ne devraient pas déranger vraiment les populations. L'effet serait donc nocebo. Toutefois, conclut l'ANSES (6), pour mieux appréhender ce qui se passe, nous allons mettre en place un observatoire et étudier la question...

De fait, une étude anglo-suédoise de 2011 (4) montre que le nombre de personnes dérangées par le bruit des éoliennes est à peu près le même que celui des personnes se disant gênées par la circulation automobile. Sauf qu'en ce qui concerne les éoliennes, les personnes disent ressentir une

grande gêne dès 40 dB alors que le son (dans les basses fréquences) est à peine audible. A titre de comparaison, il y a 6 % environ de personnes gênées par 55 dB de circulation automobile et 6 % de personnes qui se disent gênées par 35-40 dB de bruit éolien. Le pourcentage monte à 40 % pour un son éolien de 40 dB alors que l'ANSES (6) considère qu'il ne devient audible qu'à 50 dB.

Il a été mis en évidence que les bruits bas font vibrer les organes. Et les animaux comme les personnes y sont plus ou moins sensibles. une étude (7) sur les personnes soumises à ce genre de bruit montrent que les lésions organiques apparaissent au bout de plusieurs années (4 ans, 10 ans et plus de 30 ans d'exposition journalière).

Être soumis aux bruits des éoliennes serait comparable au supplice de la goutte d'eau tombant toujours au même endroit alors qu'au contraire une douche peut se révéler vivifiante, si elle ne dure pas trop longtemps, bien sûr ! La durée autant que l'intensité de l'exposition sont à prendre en compte. Pour comparer avec une exposition sonore, plus le bruit contient de fréquences (bruit blanc) mieux il est supporté sur la durée, à condition bien sûr que le niveau sonore global reste assez bas.

Il semble que les autorités sanitaires utilisent le principe de précaution en fonction de leurs intérêts financiers, comme on le voit dans la législation qui autorise l'épandage de pesticide à proximité des habitations alors que toutes les preuves de toxicité sont là ! (8)

Références :

(1) https://www.liberation.fr/societe/la-pollution-electromagnetique-une-menace-pour-les-cheptels-20230818_OP5FTVSCNFC4LBW2EFNOAHMJRA/

https://actu.fr/bretagne/gael_35117/mauron-gael-l-eolien-fait-son-cirque-ce-dimanche-25-fevrier_60730179.html

- (2) Tableau national de répartition des bandes de fréquences, Annexe à l'arrêté du Premier ministre du 4 mai 2021 (publiée au Journal officiel du 7 mai 2021) ; Version consolidée après la modification du 13 mars 2024 (publiée au Journal officiel du 15 mars 2024)
- (3) CONFEDERATION NATIONALE de GEOBIOLOGIE, au 520 boulevard du bois de l'Encastre, Saint-Ferréol – Vaudreuille, 31250 REVEL. www.confederation-geobiologie.fr
+ 33 (0)5 61 20 07 74 | + 33 (0)6 88 43 46 36 - contact@confederation-geobiologie.fr
- (4) Infrasound and low frequency noise from wind turbines: exposure and health effects Karl Bolin et al Environ. Res. Lett. 6 (2011) 035103 (6pp)
- (5) Géobiologie en agriculture - Luc Leroy et Stéphane Demée dépôt légal 2019 - Edition France Agricole 2023
- (6) Evaluation des effets sanitaire des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens -rapport ANSES 2017
- (7) Vibroacoustic disease: Some forensic aspects Aviation Space and Environmental Medicine · March 1999 - Castello Branco, M Alves Pereira et al
- (8) Durant la pandémie, début 2020, les députés ont fait marche arrière sur la loi votée fin 2029 limitant l'utilisation des pesticide à proximité des habitats, et soit disant à la demande de certains agriculteurs.